



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
GROUPE ORANGE

## TRANSFERTS JOURS CET VERS LE PERCO

# Un nouveau droit !

**L'accord, négocié par la CFDT, va permettre aux 34500 salariés détenant un CET (dont 70% ont déjà un PERCO) de pouvoir transférer des jours épargnés dans leur CET vers leur PERCO et ce dans le respect fondamental du droit au repos.**

### Un accord qui permet de choisir entre temps et argent

Malgré l'opposition de principe de la CGT & SUD et sous le regard bienveillant de l'entreprise, la CFDT a avancé sur le sujet, en combinant le respect du droit au repos et la possibilité, pour ceux qui le veulent, de monétiser des jours de CET en les plaçant dans le PERCO : c'est l'objet du projet d'accord négocié.

#### Le dispositif :

- ☞ jusqu'à 5 jours par an ;
- ☞ un abondement de 20% : soit 6 jours pour 5 transférés ;
- ☞ une majoration de 5% de la valorisation d'une journée de CET.

Les abondements divers des C.E.T 1&2 ne sont pas monétisables, ni le CET «pénibilité».

#### La formule de calcul pour valoriser un jour de CET :

$$\left[ \frac{NJ}{RHTJ \times 4,3333} \right] \times RMBTP \times QR$$

4,333 = nombre de semaines travaillées moyens par mois.

- ☞ NJ : Nombre de Jour(s) Transférés
- ☞ RHTJ : Régime Hebdomadaire de Travail exprimé en Jours
- ☞ RMBTP : Rémunération Mensuelle Brute à Temps Plein
- ☞ QR : Quotité de Rémunération

#### Comment faire ?

- Il faut être détenteur d'un CET et d'un PERCO. Pour ceux n'en ayant pas il suffit d'en faire la demande dans @noo/rubriques «temps de travail» et/ou «rémunération-épargne»
- Un formulaire sera à votre disposition pour adhérer à ce dispositif ;
- Des exemples chiffrés vous aiderons à comprendre le système ;
- Un simulateur vous permettra -à titre indicatif- de calculer la valorisation d'un jour transféré.

#### La CFDT s'engage à vos côtés

Pour qu'un accord se mette en place (et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2015), il faut maintenant que le nombre d'organisations syndicales signataires représentent au moins 30% des suffrages exprimés lors des dernières élections CE.

**La CFDT prendra ses responsabilités pour que la liberté de choix du salarié reste la règle.**



La CFDT s'engage sur les résultats de cette négociation.

C'est une option qui est offerte à ceux qui souhaitent se constituer un capital supplémentaire au moment du départ à la retraite.



Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

[http://twitter.com/CFDT\\_FTOrange](http://twitter.com/CFDT_FTOrange)



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange  
Inscrivez-vous ! [contact@cfdt-orange.fr](mailto:contact@cfdt-orange.fr)